

Un enfer pavé de bonnes intentions ?

À l'heure où chacun fait la liste de ses bonnes résolutions, il se pourrait bien que celles concoctées par le gouvernement ne nous réservent quelques surprises.

ÉGALIM 2

La loi Égalim 2 est là pour protéger le revenu des agriculteurs et notamment des éleveurs pour qui l'alimentation des animaux représente entre 40 et 60 % des coûts de production. Quand la cotation des céréales flambe, il semble logique de répercuter la hausse de ce qu'il en coûte pour nourrir les animaux. D'ailleurs, lorsque le prix du pétrole augmente, la répercussion à la pompe est immédiate. Et l'automobiliste, même s'il grince des dents, peut comprendre cette relation de cause à effet. Mais pour les denrées alimentaires, il en va pourtant tout autrement...



Sauvegarde du pouvoir d'achat déléguée à la GMS

En France, la sauvegarde du pouvoir d'achat est depuis longtemps confiée par le gouvernement à la grande distribution. Le prix de la viande, du lait ou des œufs est ainsi loin de suivre la volatilité des matières premières agricoles. On connaît la suite, des éleveurs qui servent de variable d'ajustement et une profession qui peine à se renouveler, alors qu'elle est en proie à de vives attaques de la part des consommateurs. Et le cercle devient vicieux, avec des contraintes de plus en plus fortes dans les cahiers des charges (bien-être animal, nourriture sans OGM, label bas carbone, etc.) qui peuvent être considérées comme légitimes mais qui ont un prix que l'éleveur doit pouvoir répercuter.

La nouvelle loi est donc là pour remédier à cela, rendant non négociable la part correspondant au coût des matières premières agricoles entre un producteur et son

premier acheteur (l'industriel agroalimentaire), L'agriculteur contractualise en effet sur plusieurs années avec un transformateur, à un prix incluant ses coûts de production. Celui-ci variera en fonction de l'évolution de ceux-ci. Charge à l'aval de répercuter ou pas, les hausses ou baisses au consommateur. Mais la loi Égalim 2 ne pourra jamais forcer un transformateur ou un distributeur à acheter moins cher ailleurs...

La compétitivité non liée au coût de la matière première

Et c'est là où le diable se cache dans les détails. Car la perte de compétitivité de nos filières d'élevage face aux autres États membres de l'UE n'est pas due à une alimentation trop chère de nos animaux. Parce que nous sommes un grand pays agricole, et parce que la concurrence est vive entre né-

La perte de compétitivité de nos filières d'élevage face aux autres États membres de l'UE n'est pas due à une alimentation trop chère de nos animaux.



DISTORSIONS SOCIALES, FISCALES ET ENVIRONNEMENTALES.

gociants sur le terrain, nous payons nos matières premières moins cher que nos voisins. Mi-décembre, le blé fourrager se payait 273 €/t en Belgique, 286 €/t en Allemagne, 315 €/t en Espagne... mais 260 €/t en Bretagne! À la même période, le tourteau de soja cotait 443 €/t à Montoir contre 452 €/t à Gand. Nous le savons, si la Pologne approvisionne en masse notre RHF en poulets, c'est que les élevages y sont plus grands, la main-d'œuvre moins chère, les taxes moins élevées. En sanctuarisant les coûts de production via la loi Égalim 2, le risque est donc de voir le recours aux produits animaux d'importation s'accroître.

Vers une augmentation des importations ?

Affaiblie, notre autonomie alimentaire risque bien de se réduire encore, puisque la loi Égalim 2 pourrait se tra-

duire par une augmentation des prix alimentaires français avec en bout de course une augmentation des importations. Alors que la France a pris la présidence tournante de l'Union européenne pour six mois avec un programme ambitieux (une Europe « puissante » et « souveraine »), le vrai défi serait d'accélérer les convergences entre États membres sur leurs distorsions sociales, fiscales et environnementales. Sans cela, la Pac restera incapable de limiter la concurrence mortifère entre les pays de l'Union. Et la France sera la première à en faire les frais. Patricia Le Cadre / www.cereopa.fr

(1) Moyenne 2015-2019.

(2) 15 millions de Français prennent chaque jour au moins un repas à l'extérieur.

(3) Entre 2010 et 2019 selon l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.